

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Etaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 017-9483/21/BM

■ Renouvellement de l'adhésion au Groupement des Autorités de Transports et paiement de la cotisation 2021

MET 21/17619/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Association GART dite « Groupement des Autorités Responsables de Transport », fondée en 1980 conformément à la loi du 1er juillet 1901, a pour but :

- d'assurer les échanges d'informations entre les élus responsables de transports collectifs, des déplacements de personnes et des transports de marchandises ;
- d'ouvrir le dialogue avec tous les acteurs concernés par les déplacements ;
- d'être l'interprète des autorités organisatrices de transport pour toutes les questions relatives aux déplacements de personnes et aux transports de marchandises auprès de l'Etat et de l'Union européenne ;
- de développer les échanges sur les transports collectifs, les déplacements de personnes et les transports de marchandises avec les collectivités territoriales au niveau européen et mondial.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur l'ensemble de son territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence est susceptible d'adhérer à diverses associations relatives au transport, notamment au Groupement des Autorités de Transports (GART).

Aussi, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré au GART par délibération n°TRA 027-1080/16/CM du 17 octobre 2016 et a renouvelé par quatre fois son adhésion pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020

Le montant de cette cotisation pour les Autorité Organisatrices de la Mobilité se calcule à partir d'une cotisation par habitant fixée jusqu'à présent à 0,048 euros affectée d'un coefficient correspondant à des

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 02 mars 2021

tranches de population. Son montant était plafonné à 30 000 euros, mais avec la crise sanitaire la situation du GART est particulièrement difficile, c'est pourquoi une augmentation a été appliquée. La cotisation par habitant est désormais fixée à 0,050 euros et le montant plafond à 33 000 euros. La Métropole Aix-Marseille-Provence rassemble 1, 900 023 millions d'habitants. (Source DGCL)

Il convient d'approuver le renouvellement de l'adhésion au GART dont le montant de la cotisation 2021 s'élève à 33 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°TRA 027-1080/16/CM du 17 octobre 2016 portant l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au GART ;
- La délibération n°TRA 049-7366/19/BM du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'adhésion au Groupement des Autorités de Transports et paiement de la cotisation 2020.

**Où le rapport ci-dessus,
Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

Considérant

- L'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de renouveler, pour 2021, son adhésion au GART

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion au Groupement des Autorités de Transport ainsi que le paiement de la cotisation de 33 000 euros pour l'année 2021.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe des Transports 2021 de la Métropole-Section de Fonctionnement : Chapitre 011-Nature 6281 – Sous-Politique C210.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 02 mars 2021